



THE ROUND MARTINIQUE REGATTA

SERIE HABITABLE

AVIS DE COURSE

GRADE : 5C

Dates : 5 au 8 Fevrier 2026

Autorité organisatrice (AO)

Club Nautique Neptune - LAMENTIN :(C.N.N.)

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (R.C.V.)*, 2025 - 2028
- 1.2 Le présent avis de course, les instructions de courses type habitable avec annexes et les éventuels avenants
- 1.3 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.4 Le système de jauge « Osiris » : Pour la classe : Cruising
Le système de jauge « CSA » : Pour les classes : Racing + Class40 + Surprise
Le système de jauge « Multi 2000 » : Pour la classe Multicoque
- 1.5 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (I.C.)

- 2.1 Les instructions de course seront les I.C. type habitable version avec annexes, mises à jour en mars 2025, consultable sur le site de la FFVoile :

<https://arbitrage.ffvoile.fr/regles-et-documents/ac-ic-annexes-types/>

Les annexes aux I.C. seront complétées ultérieurement par l'autorité organisatrice.



3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable sur le groupe WhatsApp :

THE ROUND MARTINIQUE REGATTA 2026 - SKIPPER

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITE

Conformément à la RCV 76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régate est ouverte à tous les voiliers « HABITABLES » :

- Pour les monocoques : d'une longueur minimum de 24 pieds,
- Pour les multicoques : d'une longueur minimum de 35 pieds,

Répartis comme suit :

- Classe racing 1,
- Classe racing 2 (éventuellement),
- Classe 40,
- Classe Surprise,
- Classe Cruising,
- Classe Multicoque.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu dans la Division 240 pour la zone de navigation où ils évoluent.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

4.2 Afin de répondre aux exigences liées à l'organisation d'une manifestation, une préinscription est obligatoire en remplissant le formulaire suivant avant le 15 janvier 2026- 20 heures :

<https://7xqis1c3.forms.app/pre-inscription-tour-martinique-2026>

La clôture des inscriptions se fera le lundi 02 février 2026 à 20 heures, en remplissant le formulaire suivant :

<https://7xqis1c3.forms.app/inscription-tour-martinique-2026>

4.3 a) Pour les concurrents majeurs en possession d'une Licence Club FF Voile :

- la licence Club FF Voile mention « compétition » valide.
ou
 - la licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée : de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, le cas échéant.
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs : de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).



c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription précisées sur le formulaire :

- Articles 4 - 4.1 - 4-2 4.3 - 4.4 du présent document
- Préciser le rating du voilier à savoir :
 - C.S.A. pour le groupe RACING (Classes Racing - Surprise)
 - OSIRIS pour le groupe Cruising
- Payer tous les droits.

4.5 Les ratings retenus pour cette épreuve sera établi sur la base :

- Du certificat OSIRIS valide transmis dans le formulaire d'inscription,
- Du certificat C.S.A. valide transmis dans le formulaire d'inscription ou
 - Des éléments transmis dans le formulaire d'inscription, dans ce cas, l'organisateur attribuera un coefficient de rating qui ne pourra être contesté.

Les formulaires incomplets ou mal renseignés ne seront pas traités

5. DROITS A PAYER

5.1 Le droit requis est le suivant :

💶 65 € par personne embarquée.

Sont inclus :

- le Jeudi 05/02 : Diner à l'arrivée + Animation musicale
- le Vendredi 06/02 :
 - Petit déjeuner
 - 1 Sandwich
 - Diner à l'arrivée + Animation musicale
- le Samedi 07/02 :
 - Petit déjeuner
 - 1 Sandwich
 - Diner à l'arrivée + Animation musicale
- le Dimanche 08/02 :
 - Petit déjeuner
 - 1 Sandwich
 - Collation à l'arrivée + Remise des Prix

5.2 Autres frais :

Invités :

- Aux diners + Animations musicales des Jeudi 05 + Vendredi 06 + Samedi 07 : 25€/Pers/Soirée,
- Au diner d'accueil au Cn Neptune le Mercredi 04 : 20€/Pers.

Les invités devront être précisés sur le formulaire d'inscription, et les droits payés au moment de l'inscription.

6. PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet



8. PROGRAMME

8.1

- Le 02/02/26 : 20 heures : confirmation des inscriptions,
- Le 04/02/26 : 17 heures : Pot d'accueil des participants au C.N.N.
- Le 04/02/26 : 20 heures : Diner d'accueil : Sur réservation,

8.2 Jours de Course

- jeudi 5/02 : Course N° 1 - Fort-de-France-Ste Lucie-Marin pour les classes 40.
Course N° 1 - Fort-de-France- Marin pour les autres classes.
- Vendredi 06/02 : Course N° 2 - Marin - Le Robert - Toutes classes.
- Samedi 07/02 : Course N° 3 - Le Robert - Prêcheur (Rocher de la Perle pour la Classe Cruising,
Course N° 3 - Le Robert - Saint-Pierre (face au club Nautique) pour les autres classes
- Dimanche 08/02 : Course N° 4 - Saint-Pierre - Fort-de- France -Toutes classes
Remise des prix au siège du C.N.N.

8.2 Heure du signal d'avertissement : sera précisé en annexes des I.C. par l'A.O.

8.3 Il n'y a pas de remise des prix à l'issue des jours de course, mais une proclamation des résultats.

La remise des prix aura lieu le Dimanche 08/02/2026 au club nautique Neptune.

9. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.2 [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 : 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans objet

11 LIEU

Parcours côtier autour de la Martinique

12 LES PARCOURS

Détail des parcours : construits et ou côtiers à effectuer sera communiqué par les A.O. dans les annexes « parcours » des I.C.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 Pénalités de remplacement pour les classements par cumul de temps

Infraction aux RCV 29.1 ou 30.1 ou 30.3 ou 30.4

OCS : temps de course réalisé par le bateau + 20 mn (ceci modifie les RCV 29.1, 30.1 et A5.2),

UFD : temps de course réalisé par le bateau + 45 mn (ceci modifie les RCV 30.3 et A5.2),

BFD : temps de course réalisé par le bateau + 45 mn (ceci modifie les RCV 30.4 et A5.2).

Autres pénalités

DNC : temps de course réalisé par le dernier bateau de sa classe + 10%

DNS : temps de course réalisé par le dernier bateau de sa classe + 10%

DNF : temps de course réalisé par le dernier bateau de sa classe + 10%

DSQ : temps de course réalisé par le dernier bateau de sa classe + 10%



Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article de cet avis de course, pénalité de 10% du temps du dernier bateau de la série à DSQ selon appréciation du Comité de réclamation.

14 CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

14.1 *Le système de classement se fera en temps compensé d'après le système temps sur temps.*

14.2 *Le classement se fera par additions des temps compensées pour chacune des classes.*

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 *Identification : Les identifications et contacts tél. seront publiés sur le tableau officiel.*

15.2 *[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :*
moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Sans objet

17 EMPLACEMENTS

Sans objet

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Sans objet

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 *Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, à utiliser gracieusement son image (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.*

19.2 *Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.*



20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- Trois premiers de chaque classe au temps compensé

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 22.1
- C.N.N. Club Nautique Neptune
 - O.A. Autorité organisatrice
 - R.C.V. Règles de course à la voile
 - I.C. Instructions de course
 - N.P. No protest

22.2 Les ratings retenus pour cette épreuve sera établi sur la base :

- Du certificat OSIRIS valide transmis dans le formulaire d'inscription,
- Du certificat C.S.A. valide transmis dans le formulaire d'inscription
ou
- Des éléments transmis dans le formulaire d'inscription, dans ce cas, l'organisateur attribuera un coefficient de rating qui ne pourra être contesté.
- Sur le site FFVoile : Rating brut et standard des séries :

<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/habitable/OSIRIS/table.aspx>

- Sur le site du guide OSIRIS publié par la FF-Voile :

[« https://osiris.ffvoile.fr/actualites/?quid=32356&name=le-guide-osiris-2025-est-disponible-en-ligne ».](https://osiris.ffvoile.fr/actualites/?quid=32356&name=le-guide-osiris-2025-est-disponible-en-ligne)

Les concurrents peuvent retrouver les informations nécessaires au calcul du coefficient de jauge »

22.3 Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le club organisateur.

⊕ Secrétariat du C.N.N.

Tél : 05 96 5173 24 ou +596 696 98 08 81

Mail : clubnautiqueneptune@gmail.com.

⊕ J. Michel FIGUERES :

Tél : +596 696 45 08 70

Mail : jeanmichelfigueres@gmail.com



1.3 ANNEXE PRESCRIPTIONS

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)

Racing Rules of Sailing 2025-2028

Version of 15th of October 2024

Prescription 1

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (*Notice of race, sailing instructions and signals*)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the “Arbitrage” website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

Prescription 2

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (*Decisions on protests concerning class rules*)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (*Legal liability*)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4

(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (*Appeals and requests to a national authority*)

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (*Compliance with class rules; certificates*)

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (*Changes to the racing rules*)

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 8

(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (*Changes or deletions to National prescriptions*)

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk

(*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on “Arbitrage” website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).



Prescription 9

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)

The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)

Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appeal@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the “Arbitrage” website of FFVoile.